

Echo

NSPV - SNPS - NGPS



LIÈGE LE 6 NOVEMBRE
2019

TOUT S'ÉCROULE
NORMALEMENT...
EPISODE 3



<https://www.facebook.com/nspvsnpnsgps/>



https://twitter.com/nspv_snps/



<https://www.instagram.com/nspvsnpnsgps/>



REVUE
TRIMESTRIELLE
DECEMBRE
2019

NR.733

LE MOT DU PRÉSIDENT



2019-2020

En tant que président national, j'ai l'honneur de pouvoir vous présenter à tous, au nom de notre association, mes meilleurs vœux pour l'année 2020. Nous ne vous souhaitons, à vous et à vos proches, que du bien.

Jeter un regard rétrospectif sur l'année 2019 est mission quasiment impossible. Notre syndicat a connu de beaux jours, mais aussi traversé une période très difficile. La dynamique d'une association ?

La nouvelle année venait à peine de commencer et tout le monde avait passé d'agréables fêtes de fin d'année lorsque nous avons appris que l'asbl SNPS ne serait plus représentative. Il s'ensuivit une forte opposition de notre part et l'asbl SNPS finit par obtenir gain de cause dans un arrêt du Conseil d'état.

L'asbl SNPS est un syndicat policier qui est aujourd'hui devenu incontournable dans le paysage policier. Notre attitude apolitique et notre expertise font de nous un partenaire social sérieux. Nos délégués sont là chaque jour, à chaque niveau, et chacun dans son domaine de compétence. Et n'oublions surtout pas nos collaborateurs au bureau national. Une équipe solide et soudée qui dispose d'une très grande expertise.

Une association qui compte de nombreux membres à tous les niveaux de la police, cela parle à l'imagination. Nous ne prétendons pas être les plus grands, les meilleurs, les plus colorés, non, mais nous prétendons être là chaque jour pour défendre vos intérêts. Nous prétendons que nos mandataires sont faits du bon bois et modelés dans la bonne argile pour concilier les intérêts de nos membres et l'intérêt collectif d'une manière saine.

En tant qu'association, nous vivons dans une réalité sociale. Dans une société qui est en constante évolution, une société qui est à la recherche d'elle-même et des défis de ce siècle. Comment notre société doit-elle gérer le flux migratoire croissant, l'influence soudaine et considérable de cultures étrangères, l'appel croissant à la polarisation, les formes de plus en plus insolentes de violence extrême, l'éveil à l'écologie et l'appel à une responsabilité plus écologique ?

Inutile de vous expliquer que nos hommes d'état sont confrontés à des défis quasi impossibles. De l'argent, il faut trouver beaucoup d'argent. La réaction de nombreux citoyens à cette assertion s'assimile quasiment à la situation juste avant la Révolution française. Mais où sont passés les idéaux de « liberté, égalité et fraternité » dans notre société de plus en plus aigrie ?

Et cet esprit du temps a-t-il une influence sur notre travail journalier de serviteurs de la loi ? C'est en tout cas ce qu'il ressort des histoires tristes que nous entendons chaque jour. Tous les jours, des policiers sont victimes de violence sous toutes ses formes, de remarques déplacées, d'insultes, de coups et blessures, voire même de l'utilisation d'armes à feu.



Le 6 novembre 2019, le SNPS a pris l'initiative de rendre hommage aux collègues blessés et décédés à Liège, mais aussi de transmettre un message clair. Nous disons NON à la violence contre les policiers.

Le monde politique et le monde judiciaire ont réagi. Bon nombre de politiciens ont exprimé leur soutien à l'égard de notre action.

Nos actions portent-elles toujours directement leurs fruits ? Non, le croire serait naïf. Mais en ne cessant de transmettre notre message sur tout forum imaginable, les choses commencent à bouger. Le travail syndical moderne est un travail de longue haleine, d'argumentation et de chiffres. Les statistiques et la pensée économique ont fait leur apparition, même au sein de notre police.

Cela signifie que le syndicalisme de rue désuet a assurément encore de l'influence, mais que le sort d'un dossier se tranche plus que jamais à la table des négociations. Cela demande énormément d'expertise de la part de nos collaborateurs.

L'ancien slogan du SNPS « ensemble, nous sommes forts » n'a jusqu'à présent rien perdu de son éclat.

En tenant ensemble, en s'entraïdant et en se soutenant, nous pourrions veiller à la défense des intérêts de nos membres.

Nous sommes sans aucun doute solidaires de vous, restez solidaires de nous.

Carlo Médo

Président national

Vu l'Art. 29 de la loi du 24 Mars 1999, le montant de la cotisation syndicale pour les membres actifs doit être adapté à partir du 1/1/2020 comme suit :

- € 162,00 (paiement annuel)
- € 13,50 (paiement mensuel)

ECHO SYNDICAL

Générique

“ECHO” est le trimestriel du Syndicat National du personnel de Police et de Sécurité.

Les non-membres peuvent souscrire un abonnement annuel en versant € 77 au numéro de compte

BE06 3101 1451 1822 du SNPS.

Les données personnelles sont traitées conformément aux dispositions de la loi de la vie privée (Loi 08/12/1992).

Editeur responsable:

Carlo Médo

Mise en page:

Joeri Franck

Romboutsstraat 1/011
1932 Zaventem
T 02 644 65 00
www.snps.be

L' HUMEUR du SECRÉTAIRE NATIONAL

SALE TEMPS POUR LES FLICS

Sale temps ? ... oui... mais nous sommes en hiver me direz-vous.

Exact. Mais ce n'est ni des frimas ni de la grisaille dont je voulais vous parler.

Plutôt des attaques répétées contre les policiers, tant par nos détracteurs ou nos « ennemis naturels », que par celles et ceux qui sont sensés nous défendre, nos autorités de tutelle.

Nous étions plusieurs centaines à Liège, le mercredi 6 novembre, pour crier notre 'ras-le-bol' face aux violences envers les policiers, pour dire combien nous attendions de la Justice qu'elle fasse une application sévère des lois à l'encontre des auteurs de ces violences. Nous en appelions à un sursaut de la société, à un retour aux valeurs qui ont fait notre démocratie et notre État de Droit !

Nous rappelions, tous ensemble (ou presque...), que 'le plus de bleu dans la rue' tel qu'il était voulu par la classe politique, est un échec. Pas parce que les policiers sont défaillants. Non. Parce que nos décideurs politiques ont failli à leur mission. Par ce qu'ils ont, volontairement et depuis plusieurs législatures, sous-financé la Police mais aussi la Justice.

Parce que, comme nous le rappelons depuis longtemps, la Police Fédérale est en quai faillite et ne peut plus assumer ses missions.

Parce que, faute de financement digne de ce nom, les zones de police locales fonctionnent avec des normes totalement obsolètes. Et cela, même dans les zones qui sont le moins en difficultés et où l'on feint la 'zénitude' d'un cadre rempli à 98 %. Car quand on doit à ce point-là détourner les inspecteurs de proximité de leurs missions premières et les engager dans une foultitude d'autres tâches, le constat est très simple : il manque du personnel !

La motivation première de la réforme des services de police, soit le 'Community policing', est un échec !

Nos politiciens peuvent parader ou chercher des excuses tant qu'ils veulent, leur bilan est en effet un échec cuisant pour ce qui concerne la Police intégrée et son fonctionnement. Tous partis confondus et sur plusieurs législatures. Dans une société privée, Mesdames et Messieurs, c'était le 'C4' assuré pour vous. Et sans indemnités ni reclassement confortable aux institutions européennes !

Parlons-en des institutions européennes. Il s'y trouve l'un ou l'autre membre pour appeler les citoyens à la désobéissance civile. C'est facile, lorsqu'on est confortablement installé dans cette institution à la fois si proche et si lointaine. Mais c'est surtout irresponsable et très lâche d'appeler les citoyens à aller au 'casse-pipe' lorsqu'on est couvert par une immunité parlementaire !

Comme le rappelait le Chef de Corps de la Police de Liège tout récemment, nous autres policiers, nous sommes toujours perdants en cas de manifestation. Soit on n'intervient pas et l'autorité nous le reproche car le désordre s'est installé dans les rues. Soit on intervient et nous devenons alors les auteurs de violences intolérables à l'encontre de manifestants pacifistes. Et l'autorité nous le reproche là aussi car les électeurs grondent.

Dans mon dernier billet d'humeur, je me réjouissais de la mise en œuvre de l'accord sectoriel et des bienfaits que cela aurait sur les finances des membres du personnel.

Hélas ... c'était sans compter sur le grand courage et la grande sollicitude de certains de nos bourgmestres, dont ceux des communes bruxelloises, et leur recours devant le Conseil d'État.

Ainsi donc ils n'auraient pas été consultés voire n'auraient même pas eu connaissance de cet accord sectoriel !?

Selon mes souvenirs, les représentants de la Commission Permanente pour la Police Locale étaient bien présents durant ces deux années de discussions nécessaires à finaliser l'accord !? Ils n'auraient donc pas informé les Chefs de Corps et ces derniers n'auraient pipé mot de tout cela auprès des bourgmestres !? Ou alors les bourgmestres auraient vécu ces trois dernières années sur une autre planète ... ?

Personnellement, cela me laisse clairement penser que l'on nous prend pour des c... !

Un petit geste, après dix-sept longues années sans la moindre revalorisation salariale, c'était donc de trop ? Manifestement oui. Nous saurons nous en souvenir !

Cela étant, on peut comprendre l'inquiétude. L'argent investi il y a des années dans une intercommunale (trop ?) bien connue sous le nom de « PUBLIFIN » (aujourd'hui ENODIA) ou de ses 'filles' a plus ou moins disparu. Pas pour tout le monde. Un petit génie de la finance, nourri aux bons conseils de 'Papa' sur les hauteurs liégeoises, s'est occupé de tout cela avec quelques amis. Au nez et à la barbe de tous ces prétendus spécialistes politiques. Cela serait risible s'il ne s'agissait pas d'argent public. Détourné pour des intérêts privés, au vu et au su de tous les partis, quoi qu'ils s'en défendent aujourd'hui. Alors bonnes gens, rendez-vous compte. Ces policiers qui, en une période aussi difficile pour tous, osent réclamer !

Et bien oui, Mesdames et Messieurs les politiciens, nous osons réclamer. Réclamer et dénoncer. Dénoncer vos errements qui ont placé la Police dans une situation catastrophique. Dénoncer votre manque de courage politique. Dénoncer votre gestion plus qu'hasardeuse.

Et oui, après plus de dix-sept années à attendre, nous osons réclamer notre dû !

Et oui, nous osons réclamer l'application et le financement de la NAPAP pour nos anciens !

Et oui, nous osons réclamer de celles et ceux qui se prétendent 'responsables politiques' qu'ils cessent de fuir ces responsabilités et qu'ils agissent enfin pour défendre celles et ceux qui défendent la société chaque jour.

« Un pays sans police est un grand navire sans boussole et sans gouvernail. »

Alexandre Dumas père, Les Mohicans de Paris, 1854

Thierry Belin - Secrétaire National



L'allocation d'aggravation ou de décès POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL des services de police.

Nouvelle réglementation en matière d'accident du travail plus précisément concernant le droit à une allocation d'aggravation ou à une allocation de décès pour tout accident du travail survenu à partir de 2006 – Arrêté Royal du 22 septembre 2019.

Comme nous vous en parlions dans notre Echo 731 du mois de juin dernier, lorsque vous êtes victime d'un accident du travail et que vous devez comparaître devant l'office médico-légal, le SNPS vous aide via son service juridique en vous désignant un médecin expert à ses frais afin d'assurer au mieux la défense de vos intérêts. Sachez, cher(e)s membres, que dans le cadre d'une procédure en aggravation, votre Syndicat est encore présent pour vous assister dans toutes vos démarches qu'elles soient administratives ou médicales.

L'Arrêté Royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police, et plus précisément l'article X.III.30bis, nous informe davantage quant à la procédure mise en place afin d'obtenir cette allocation d'aggravation.

La demande doit être faite par le membre du personnel, qui a été victime d'un accident du travail et qui voit son état de santé résultant de cet accident s'aggraver après le délai de révision de 3 ans.

Pour que la demande soit recevable, il faut que le taux d'incapacité de travail permanente atteigne au moins 10% après cette aggravation et que l'accident du travail ait eu lieu après le 31 décembre 2005.

La requête doit être introduite auprès de l'autorité par lettre recommandée. Cette demande doit impérativement être accompagnée au minimum d'un rapport médico-légal circonstancié.

Dans les trois mois qui suivent la demande, le membre du personnel est convoqué devant l'Office Médico-Légal afin d'être examiné.

Comme dans le cadre d'une procédure relative à un accident du travail, si la victime ne peut marquer son accord avec la décision rendue par le Medex, elle dispose d'un délai de trente jours pour faire appel de celle-ci. Pour ce faire, elle notifie son désaccord à l'organisme par lettre recommandée. Le membre du personnel sera alors amené à comparaître devant la chambre d'appel de l'Office Médico-Légal.

La décision qui sera rendue en première instance ou suite à la procédure d'appel, est transmise à l'autorité compétente qui arrêtera officiellement la décision et notifiera cet arrêté à la victime par lettre recommandée.

L'allocation d'aggravation est due dès le premier jour du mois qui suit l'introduction de la demande et est payée en même temps que la rente.

Si, suite à l'aggravation, le membre du personnel doit faire appel à une tierce personne afin de se faire aider, la victime a droit à une allocation supplémentaire pour assistance régulière. Attention, il faut néanmoins que le taux d'incapacité permanente atteigne minimum 16% après l'aggravation.

L'Arrêté royal du 22 septembre 2019 prévoit également la possibilité de verser une allocation de décès aux proches du membre du personnel décédé des suites de l'accident du travail et ce après le délai de révision de 3 ans. Il revient aux proches de la victime de pouvoir justifier que le décès est dû à l'accident du travail.

Enfin, si à la lecture de cet article, vous vous sentez concerné par cette nouvelle législation, n'hésitez pas à introduire une demande d'assistance juridique auprès de votre syndicat qui mettra tout en oeuvre pour la défense de vos intérêts.

**Télécharger le formulaire
'Demande assistance
juridique'**



**Scannez le code QR
ou allez sur le site web**
<https://snps.be/go/ajb>

LE SNPS

touché par la fièvre électorale ?

Vous l'aurez probablement déjà compris, le SNPS est en train de passer tout doucement en mode électoral. Cela signifie-t-il que nous serons moins actifs sur le terrain ? Non, bien sûr que non.

Mais ainsi qu'il sied à une association démocratique et conformément à nos statuts et à notre règlement d'ordre intérieur, des élections sont organisées tous les cinq ans à tous les niveaux de notre association.

Comme vous le savez peut-être, notre syndicat policier n'est pas soumis aux règles des élections sociales telles qu'elles ont lieu dans le secteur privé.

Notre association trouve cependant important de se poser en temps opportun et de remettre l'association et son fonctionnement en question. Les différents organes politiques au sein de l'association sont également élus selon les règles d'une démocratie indirecte.

Les mois à venir seront donc bien remplis pour le SNPS ; des élections internes seront organisées tant au niveau des conseils provinciaux qu'au niveau des départements. Il sera vivement débattu quant à savoir quel candidat est le mieux placé pour assumer cette fonction ou n'assumer aucune fonction.

Étant donné que le SNPS est une association sans but lucratif, sa plus haute instance est l'assemblée générale. Cette assemblée générale confirmera fin mars les mandataires de notre association qui feront partie du conseil d'administration de notre asbl. Ces mandataires devront être élus comme président provincial de leur province.

L'assemblée générale procédera également à l'élection des présidents des pensionnés, pour la partie tant francophone que néerlandophone du pays.

Enfin, l'assemblée générale élira un président national qui dirigera l'assemblée et présidera le conseil d'administration.

Le SNPS aime beaucoup cette méthode de travail. Elle garantit la participation immédiate et claire des différents niveaux de notre organisation. Les mandataires élus bénéficient dès lors d'un soutien clair. Cela vaut aussi pour la politique du président national.

On dit très souvent que les syndicats ne sont qu'une bande de débauchés qui ne font que crier derrière les barricades qu'ils ont eux-mêmes placées. Rien n'est moins vrai.

L'asbl SNPS est un syndicat, mais aussi un groupe de pression, qui tente d'améliorer le sort de ses membres par une action sociale. Pour pouvoir le faire, nous avons besoin de gens capables de débattre en toute connaissance de cause, qui ont des facilités verbales et communicatives, mais qui savent aussi prendre assez de distance pour examiner la situation dans son ensemble, ainsi que développer l'argumentation nécessaire pour réaliser les objectifs de notre syndicat.

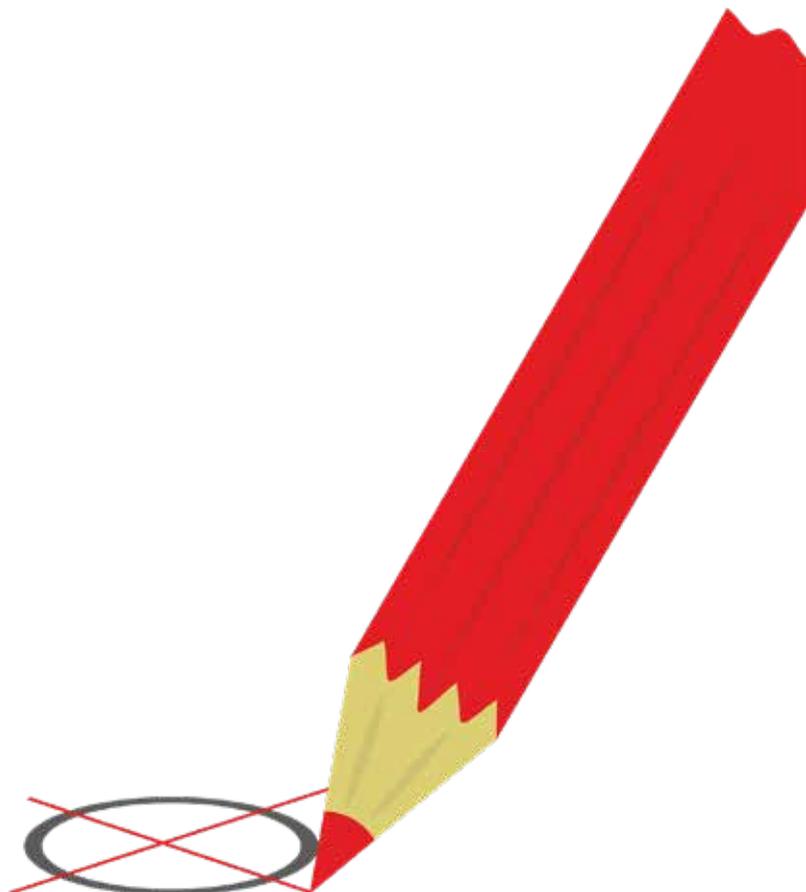
Je l'ai déjà dit, le travail syndical n'est pas pour les lavettes. Cela requiert engagement et discipline.

C'est pourquoi notre association n'élit que les meilleurs candidats aux meilleures positions. Et ce, dans un seul objectif. Pour être là en tant que syndicat policier et pour offrir les services nécessaires auxquels nos membres ont droit.

La fièvre électorale ? Ou en route pour de nouvelles opportunités de renforcer notre association ?

Carlo Médo

Président national





LIÈGE LE 6 NOVEMBRE 2019

Chers amis, chers collègues,

Merci de votre présence sur cette place ô combien symbolique pour les liégeois, merci de votre témoignage de solidarité envers nos collègues. Merci à nos collègues du syndicat militaire de la CGPM, merci à nos collègues de l'Union Nationale des Services Publics, merci à vous tous, collègues, amis ou simples citoyens qui nous avez rejoints aujourd'hui.

Je veux également saluer les autorités communales liégeoises ainsi que les différents Chefs de Corps et Chefs de service pour leur soutien à notre action et les facilités qu'ils ont accordées à leur personnel afin que celles et ceux qui le souhaitaient puissent être présents.

Primo, Soraya, Lucile, Amaury, Maxime, ...

Ce sont des prénoms qui résonnent dans nos esprits. Et qui nous rappellent des heures difficiles.

Derrière ces prénoms, des collègues, des êtres humains, qui se lèvent chaque jour pour assurer la sécurité de leurs concitoyens. Derrière ces prénoms, il y a des familles. Qui sont aujourd'hui meurtries. Il y a un mari, une épouse, des enfants, des parents ... qui pleurent leur être cher qui a payé de sa vie son engagement pour les autres, ou qui se bat dans de grandes souffrances.

Combien de prénoms devons-nous encore citer avant un sursaut de la société ? Combien de familles devront encore souffrir et connaître de tels drames ?

Les policiers ne sont pas venus aujourd'hui pour faire le procès de la Justice ou celui de quelque fonction régaliennne de l'état que ce soit. Ils ne sont pas venus demander l'aumône ou une quel-conque faveur.

Non, ils sont simplement venus réclamer leur dû. Ils sont venus réclamer un peu de respect pour leur profession.

Ce respect commence par celui que nous attendons de

nos autorités de tutelle. A qui nous demandons depuis fort longtemps de ne plus s'attaquer à notre statut mais de consacrer toute leur énergie et toute leur force politique à nous donner les moyens de faire notre job. Tout simplement.

Aujourd'hui, notre société évolue à une vitesse 'grand V' et ses codes changent en permanence. Les priorités sont aujourd'hui socio-économiques, climatiques, environnementales ... et l'État, que l'on disait hier 'providence', peine à s'adapter. Nous avons la chance, nous citoyens belges, de vivre dans une démocratie, dans un état de droit. Où chacun peut faire entendre sa voix et s'exprimer librement.

L'État de Droit. C'est un terme fort à la mode ces derniers temps et que de nombreux citoyens utilisent pour dénoncer ce qu'ils n'hésitent pas à appeler 'une répression grandissante des forces de l'ordre'.

Le Secrétaire général des Nations Unies a décrit l'état de droit comme « un principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante, et compatibles avec les règles et normes internationales en matière de droits de l'homme. »

Un état de droit, ce ne peut être l'anarchie, état de trouble, de désordre dû à l'absence d'autorité politique, à la carence des



lois, qui deviendrait ainsi un état de confusion générale.

Ni une dictature, qu'elle soit militaire ou prolétarienne. Régime politique dans lequel le pouvoir serait détenu par une personne ou par un groupe de personnes (junte) qui l'exercent sans contrôle, de façon autoritaire.

Nos grands-parents, nos parents, se sont battus et certains ont donné leur vie pour que nous puissions aujourd'hui vivre dans cette démocratie, cet état de droit. Ne galvaudons pas notre chance et respectons notre démocratie et ses atouts.

Pensez-vous qu'appeler à la désobéissance civile, comme nous avons entendu certains élus le faire dernièrement, soit une solution. Pensez-vous que c'est en bravant les règles et les lois, en prônant le poujadisme, que notre société évoluera positivement ?

Nous autres, policiers, ne partageons pas ces idées. Tout simplement parce que nous sommes des démocrates, des légalistes, qui s'engagent chaque jour pour protéger les droits des citoyens.

En retour, nous autres policiers, nous attendons simplement un peu de respect pour notre profession. Et nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Citons les pompiers, les ambulanciers, les enseignants, ... toutes celles et tous ceux qui représentent l'état ou détiennent une parcelle, si minime soit-elle, de son autorité, sont aujourd'hui la cible de toutes les critiques, et de violences toujours plus nombreuses. Cela doit cesser.

Celles et ceux qui détiennent les clés du pouvoir, nos mandataires politiques, doivent mettre un terme à de telles situations.

Nous ne sommes pas venus ici réclamer de nouvelles lois ou je ne sais quelles nouvelles directives. Non. Nous sommes venus demander qu'un message clair soit envoyé aux auteurs de ces violences contre les policiers ou contre qui que ce soit. Nous sommes venus demander avec force une tolérance zéro. Notre arsenal juridique est déjà fort complet et il serait improductif de l'alourdir davantage. Nous attendons du pouvoir politique qu'il fasse usage de son droit d'injonction positive en matière de justice. Mais aussi qu'il donne au monde judiciaire le financement qui lui est dû et qu'il lui permette ainsi de remplir son rôle dans cet état de droit.

Je reprendrai simplement les mots du juge d'instruction Michel Claise récemment interviewé à la RTBF radio : » À défaut de refinancer la justice, je pense que nous connaissons des reculs démocratiques épouvantables »

La réforme des services de police, vieille de près de 20 ans maintenant, avait notamment vocation de rapprocher le policier des citoyens. A revaloriser cette police de proximité. Que constatons-nous aujourd'hui ?

Que notre statut est sans cesse attaqué. Que les normes avec lesquelles nous devons fonctionner sont totalement obsolètes, que la procédure de recrutement de nos nouveaux collègues est bien trop lourde. Qu'il nous est sans cesse demandé de faire plus et mieux, avec moins. Que nos policiers de proximité sont employés à 100.000 tâches autres que son travail de base : HYCAP, transferts de détenus ...

A force de sous-financement, la police fédérale est aujourd'hui en faillite virtuelle et dans l'incapacité d'assurer ses missions. Elle n'a d'autres solutions que de s'en décharger sur les zones de police locales. Un système qui fonctionne à l'envers.

Le statut que nous avons voulu commun à tous les membres de la police, qu'ils soient opérationnels ou administratifs et logistiques est sans cesse détricoté. On assiste au retour de baronnies locales et à une application, 'à la carte' de ce statut. C'est un net recul démocratique et une moins-value évidente pour l'efficacité des services de police ainsi que pour le bien-être du personnel.

Alors les mots du juge d'instruction peuvent parfaitement convenir pour la police : « A défaut de refinancer la police, je pense que nous connaissons des reculs démocratiques épouvantables. »

Interpellés tout récemment sur les réseaux sociaux, deux candidats déclarés à la présidence de leur parti et à qui je demandais si, une fois élus, ils lutteraient pour un refinancement de la police et contre les violences envers les policiers, m'ont adressé des réponses fort différentes. Le premier me disait vouloir « mieux protéger ceux qui nous protègent et mobiliser pour cela des moyens ». Le second était plus politicien : « en politique il ne faut pas dépenser l'argent que l'on n'a pas. »

Au premier, je répondrais : « que diable ne l'avez-vous pas fait durant toutes ces années où vous étiez aux affaires mais soit, nous prenons acte de votre engagement ? »

Quant au second je serais sans doute plus cinglant : « les policiers monsieur, et sans doute nos amis liégeois moins encore que tous les autres, ne comprendraient pas que l'on trouve de l'argent, beaucoup d'argent, pour rémunérer des jetons de présence à des réunions plus que douteuses ou des parachutes dorés et que l'on ne trouve rien pour fournir à celles et ceux qui assurent la sécurité publique chaque jour ». Ce serait indigne d'un état digne de ce nom.

Et surtout, messieurs, ne me taxez pas de populisme. C'est un constat objectif que nous faisons toutes et tous.

Les attaques envers la police n'ont pas manqué ces derniers temps.



Lorsqu'on ne leur tire pas de sous à l'arme de guerre, les policiers doivent supporter les propos des défenseurs de ces malfrats : « mon client reconnaît qu'il a utilisé sa Kalachnikov contre les policiers. Mais il n'avait aucune intention de blesser ou de tuer qui que ce soit. Il voulait juste faire peur et prendre la fuite. » Comment écouter de telles inepties sans perdre son sang froid ?

Il ne vous aura pas échappé que nous avons été l'objet de toutes les critiques après la manifestation du groupement 'Extinction-Rébellion' à Bruxelles. Cette manifestation qui n'avait pas été autorisée, faute de pouvoir trouver un modus vivendi avec les organisateurs qui s'obstinaient à se rendre dans la zone neutre, a été tolérée par le Bourgmestre durant quelques heures. L'ordre a ensuite été donné de disperser les manifestants et de rendre la voie publique libre. Que devaient donc faire les policiers bruxellois face à ces manifestants qui s'étaient enchaînés ? Refuser les ordres ?

Le quotidien 'La Libre' publiait récemment une carte blanche dans laquelle de nombreux intellectuels dénonçaient les dérives violentes des forces de l'ordre sous ce titre : « Réprimer les manifestations, une banalisation de pratiques policières inadmissibles en démocratie ».

J'y suis même cité - sans que mon nom n'apparaisse cependant - estimant que mon propos sur les ondes de la RTBF « fait frémir et montre à quel point les pratiques en cours ont été normalisées » Et de poursuivre : « Où commence la torture et où s'arrête la démocratie ? » Ou encore « Et ce n'est pas parce que le régime du président français Macron couvre ses policiers dans des pratiques anti-démocratiques où on les laisse "se lâcher" et "se défouler" dans une dynamique de quasi-guerre civile contre tout contestataire qu'il faudrait pour cela minimiser ce qui se passe en Belgique aujourd'hui. »
»
Fin de citation.

Ainsi donc mes amis, nous sommes aujourd'hui soupçonnés, voire accusés d'actes de torture par l'intelligentsia de notre pays. On croit rêver.

Et quelle considération pour nos collègues français ! Mais dans quel monde vivent ces intellectuels ? Donc, des émeutiers armés de disques découpent les grilles en fer forgé et s'en servent comme javelots contre les policiers, canardent ceux-ci avec des engins explosifs artisanaux et remplis d'excréments et les forces de l'ordre devraient conserver calme et modération et surtout ne pas répliquer ??

Si le modèle sociétal prôné par ces intellectuels est le laisser-aller total, le chaos et le désordre, je n'y adhère pas et ce n'est pas le monde que je souhaite laisser à mes enfants ou mes petits-enfants.

Les décideurs politiques décideront de la société de demain. Une démocratie et un état de droit dans lequel la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres, ou un joyeux bordel où tout le monde fera ce qui lui plaît, sans contrainte aucune.

Pour les incidents lors de la manifestation de Bruxelles, vous le savez, certains élus ont agité les débats et saisi le Comité P. Des enquêtes sont en cours. Nous attendrons donc les résultats.

Mais une chose doit être très claire : nous n'accepterons pas que quelques policiers servent de lampistes à qui on présente l'addition. Nous ne tolérerons pas qu'ils payent cette addition pour calmer les ardeurs dogmatiques de certains ni donner libre cours aux doux rêveurs, aux apprentis anarchistes ou aux agitateurs professionnels, fussent-ils intellectuels de haut niveau !

Les policiers servent de cibles à tous les malfrats du pays, devraient-ils en plus être les souffre-douleurs d'une nomenclatura bien-pensante ?

Notre réponse est claire, nette et précise. NON !

Primo, Soraya, Lucile, Maxime,

C'est pour vous que nous sommes tous rassemblés aujourd'hui. Pour honorer votre mémoire, vous dire qu'on ne vous oublie pas, que vous nous manquez. Pour vous soutenir, vous qui êtes dans la douleur, dans le deuil ou qui luttez pour votre survie.

Minute de silence.

LETTRE OUVERTE D'UN COLLÈGUE...

L'agent expérimenté Frank de Vetter de Rijen aux Pays-Bas a décidé de se débarrasser de toutes les frustrations liées à son travail et de les poster sur les médias sociaux. Et c'est apprécié. Sa contribution a déjà reçu plus de dix milles « j'aime » et est partagée par des milliers de personnes. Malgré son histoire de nature très négative, la fin est très positive.

Je travaille à la Police. Dans les médias et sur internet, on parle quasi quotidiennement de moi, de nous, car lorsqu'on porte un uniforme, on est « la police ». Tout le monde pense quelque chose de moi ou sur moi et c'est autorisé. Fort heureusement, c'est autorisé aux Pays-Bas. Voici un résumé de ce que j'entends, je vois et je lis.

Je suis un policier mal entraîné. Avec mes collègues, j'ai énormément recours à la violence. Nous tabassons des gens sans raison. J'applique régulièrement la technique de l'étranglement arrière, occasionnant ainsi le décès de personnes totalement innocentes. Lorsque je ne suis pas en train de faire des contrôles insensés, je reste avec mon gros ventre au bureau à boire du café et à manger des donuts. Je ne sais pas conduire et lorsque je poursuis un voleur qui se blesse lors de cette poursuite, c'est ma

faute, parce que je l'ai pourchassé. Si je le laisse filer, je suis un abruti. En cas de cambriolage, j'arrive systématiquement trop tard. Mais si je roule avec le gyrophare et la sirène ou que je brûle un feu rouge, si je roule plus vite que les autres usagers ou sur la bande d'arrêt d'urgence, je me crois tout permis et je montre le mauvais exemple. En cas de bagarre, si j'utilise mes compétences pour avoir recours à la violence, des dizaines d'idiots généralement saouls me traitent d'enfoiré. Les riverains me demandent quand on interviendra enfin contre les chauffards dans leur rue. Le brave père de famille que je surprends à 80 km/h dans un quartier résidentiel me demande d'un air irrité si je n'ai rien de mieux à faire et me dit que je ferais mieux d'aller attraper les voleurs. Lorsque je m'en prends à de la petite vermine en rue, on me filme directement, puis on poste la vidéo sur YouTube. Ensuite, il y a tous les réactionnaires qui écrivent lâchement derrière leur clavier que la police a de nouveau fait dans la provocation. Je me demande souvent si ces réactionnaires apportent encore quelque chose de sensé à cette société.

Les voleurs ne respectent aucune règle, alors que moi, je dois me conformer à une multitude de règles. Ces mêmes règles sont interprétées par les avocats à leur discrétion afin de faire à nouveau innocenter les voleurs pour vice de forme. Dans les affaires de meurtre, j'ai l'esprit étrié, et les prisons sont pleines de condamnés innocents parce que je trouve les scores plus importants que la vérité. Lorsqu'on me traite d'enfoiré ou qu'on me fait un doigt d'honneur, je ne dois pas le prendre personnellement, cela fait partie de mon travail et je suis grassement payé pour le faire.

Je suis raciste et je prends un malin plaisir à harceler le plus de personnes de couleur. Le profilage ethnique est mon hobby car lorsque je vois rouler dans une voiture d'une demi-tonne un petit morveux légèrement coloré avec un col en fourrure, je me demande d'où il sort une telle voiture. J'envisage la possibilité qu'il y a un truc qui cloche, mais ce sont des conclusions erronées qui sont le fruit de mon cerveau professionnellement déformé. Si je fais l'erreur stupide d'arrêter un homme noir qui s'avère être un « noir connu », cela fait débat pendant plusieurs jours dans les talkshows où ce « noir connu » est invité pour parler de l'injustice qu'il a subie. Je dois dès lors bientôt aller suivre un cours où on va m'apprendre qu'il serait plus pratique de ne contrôler que les personnes âgées blanches dans des petites voitures. Si je descends l'auteur d'un cambriolage à la voiture-bélier qui tente de fuir en m'écrasant, les juges et les officiers de justice étudieront l'affaire durant des mois pour évaluer si ce tir était justifié. Pendant tout ce temps, il m'est interdit de me balader en rue et je risque mon emploi ou une peine de prison.

Je suis négatif, dites-vous ? Oui, vous pouvez le dire. J'exagère ? Probablement, et c'est le côté positif de l'histoire, j'aime faire ce travail, depuis 35 ans avec beaucoup de fierté et de plaisir. Et je suis encore assez naïf de penser que cela a du sens. Et comme moi, de très nombreux collègues en uniforme. De rien, tout le plaisir est pour moi !

Que pensez-vous de l'histoire de cet agent ? Faites-le nous savoir et n'oubliez pas de partager cette histoire avec vos amis en uniforme afin de soutenir les personnes qui travaillent dur et qui restent à notre disposition 24/7.

<http://www.trendnova.nl/agent-frustratie-op-facebook-racistisch/>

Jan Vanderschueren
Membre du conseil d'administration Section de Gand



Photo: Frank de Vetter



190 BARONNIES?

2001 marque le début de la police intégrée structurée à 2 niveaux. La police fédérale s'est notamment vu confier un rôle d'appui aux polices locales. Aujourd'hui, force nous est malheureusement de constater que ce rôle initial de la police fédérale est en train de se transformer en coquille vide, au grand mécontentement de nombreuses zones de police locale.

Beaucoup de zones locales cherchent elles-mêmes à apporter des réponses au malaise qu'elles connaissent suite à l'absence de cet appui fédéral. Ainsi, bon nombre d'entre elles tentent, avec leurs propres moyens, de faire appel à du personnel supplémentaire et de réaliser des tâches supplémentaires afin de pouvoir ainsi maintenir la continuité de leur orientation client vis-à-vis des citoyens.

Mais dans leur élan, certaines zones vont peut-être trop loin et on oublie ainsi l'idée originelle d'un service de police intégrée. Ou pire encore, on passe parfois tout simplement outre certaines dispositions statutaires !

Le SNPS peut comprendre les différentes initiatives de quelques zones locales qui mettent en place certaines choses au service du fonctionnaire de police ; mais avant leur mise en œuvre, il faudrait d'abord qu'elles soient approuvées au forum national. Malheureusement, force nous est de constater en tant que syndicat que des projets - bien intentionnés ou non - sont lancés çà et là et diffusés comme tels dans d'autres zones.

Le désaccord au niveau de l'informatique et de l'encodage auprès des différents services de police n'était-il pas l'un des éléments primaires ayant entraîné la réforme des polices ? Aujourd'hui, on voit d'un mauvais œil que différentes zones utilisent des outils qui ne sont pas (encore) supportés au niveau fédéral, alors qu'on est en train d'élaborer un outil similaire au niveau fédéral pour l'ensemble de la police intégrée. D'un côté, il est normal que les polices locales investissent dans la poursuite de leur développement professionnel lorsque la police fédérale manque à ses devoirs ; mais si on veut partout le même système, il faut que tout soit un peu mieux structuré et présenté par le biais d'un organe national après une concertation syndicale, le cas échéant ! Nous risquons à pré-

sent de nous retrouver dans une situation encore pire qu'avant 2001 vu que le risque existe que différents systèmes propres à chaque zone locale fassent leur apparition, ce qui éliminera l'uniformité au sein de la police intégrée. Au lieu de laisser coexister 3 ou 4 systèmes, il serait préférable de développer un outil global qui rend les obligations administratives du « flic de terrain » plus supportables. Un système qui est compatible pour accomplir les différentes obligations administratives par simple saisie dans un système informatique.

Outre le problème informatique, nous constatons actuellement en tant que syndicat aussi la prolifération de différentes tenues ! Il est incroyable de voir à quel point certains chefs sont inventifs pour imposer leur volonté. En tant que syndicat, nous nous devons d'insister sur le fait qu'il existe toujours quelque chose comme une commission nationale d'habillement. Chaque zone est libre de transmettre ses idées à cette commission afin de recevoir un avis uniforme. Si chaque zone maintient sa vérité et son point de vue à propos de la tenue de la police, il s'ensuivra une cacophonie d'uniformes de police dans un avenir proche. Ainsi, il faudrait à l'avenir acheter une autre tenue en cas de mobilité vers une zone locale qui a fait le choix de son « propre » uniforme ! Le SNPS continue d'insister pour ne garder que la tenue prévue comme conseillé par la commission d'habillement et confirmé lors du comité de négociation afin de ne laisser aucune chance à cette prolifération.

La dernière nouveauté à laquelle nous sommes confrontés en tant que syndicat est l'achat d'un smartphone par la zone de police pour tous les policiers. Cet achat est motivé par le fait que tout le monde doit nécessairement disposer d'un smartphone pour pouvoir utiliser un outil opérationnel. Suite à la mise à disposition obligatoire d'un smartphone, l'indemnité de téléphone est par ailleurs supprimée chez les collaborateurs. Pire encore...nous constatons que la valeur du smartphone qui est mis à la disposition du collaborateur dépend du cadre auquel il appartient. C'est très curieux, car l'indemnité de téléphone n'est absolument pas liée au cadre. Lorsque nous confrontons l'Autorité à ce sujet, on nous répond qu'il s'agit d'une marque d'estime à l'égard des cadres supérieurs. Indépendamment de cette stupide justification, nous ne parvenons

pas à nous défaire de l'impression que l'outil « obligatoire » fourni devra principalement être utilisé par les cadres de base et moyens dans l'exercice de leurs tâches quotidiennes. Ne serait-il alors pas préférable que ces personnes puissent disposer d'un « meilleur » appareil ?

Mais en réalité, nous anticipons les faits. Cette démarche qui vise à affaiblir les dispositions statutaires n'a pas encore été examinée sur le fond au comité de négociation, et pourtant, certaines zones poursuivent avidement et passent tout simplement outre toutes les obligations préalables.

Le SNPS continuera de veiller à ce qu'il n'y ait aucune discrimination à l'égard de ses membres ! De plus, nous continuerons d'œuvrer pour que tout soit d'abord abordé et approuvé sur les forums prévus. Ce n'est pas pour intégrer un

retard opérationnel, mais uniquement pour garantir que les intérêts de tout le monde dans le paysage policier continuent d'être défendus et ne pas imposer les volontés égocentriques de certains chefs.

Le SNPS - un partenaire fiable pour défendre les intérêts de ses membres - un partenaire fiable pour veiller à ce que le statut ne soit pas davantage écorné.

ENSEMBLE, NOUS SOMMES FORTS !

Koen Anraed
Président provincial
Flandre orientale

L'économie d'échelle UN MUST

Le gouvernement ne devrait-il pas davantage (lire : mieux) s'atteler à une vision d'avenir à long terme du paysage policier au lieu de vite apporter quelques modifications à court terme sous le couvert d'une histoire de fusion ou d'accords de coopération, et ce, tant que cela lui convient dans sa politique ? Une période de 5 ans serait apparemment déjà une vision à long terme pour notre gouvernement. Ce qui se passe ou devrait se passer après sa période de gestion ne semble inquiéter aucun responsable politique. Quel dommage ! Quel manque de prévoyance ! Quel manque de professionnalisme ! C'est ... incroyable !

S'en tenir à l'idée qu'on suit l'étude scientifique du Professeur en « fusionnant » avec la zone voisine, c'est jeter de la poudre aux yeux. En toute honnêteté, une économie d'échelle - comme une fusion/défusion avec différentes zones - est le seul projet réalisable pour rendre une zone locale, composée d'environ 350 à 450 collaborateurs, effectivement rentable. Par rentable, je n'entends à tout le moins pas payable, mais plutôt : viable, opérationnelle, sans pression de service inutile, sans la charge de travail incontestable actuelle, avec une ambiance de « travail maniable », etc., et à tout le moins sans augmentation des services au citoyen, de l'orientation client, de la disponibilité pour le citoyen, de la marge de capacité disponible, etc. Gardons cela à l'esprit comme une vision d'avenir appropriée et réalisable. C'est ainsi que nous, policiers, donnerons au citoyen ce à quoi il a droit.

Nous sommes convaincus qu'une « petite » fusion n'a aucune chance de réussir. De plus, il faut bien se rendre à l'évidence qu'une petite fusion nécessitera tôt ou tard une nouvelle fusion avec des zones voisines. C'est pourquoi nous conseillons au gouvernement d'instaurer une économie d'échelle adaptée. Afin de ne pas laisser le personnel dans l'ignorance. Quelle que soit la taille de la fusion, elle aura toujours un impact sur l'état d'esprit du collaborateur qui se retrouve à chaque fois dans une situation de stress. Pourquoi ne limiterions-nous pas cette période désagréable à « une fusion unique » en instaurant prochainement une économie d'échelle réalisable. Il va de soi qu'il faut une volonté politique pour ce faire et que certains chefs devront abandonner leur zone de confort. Nous sommes convaincus que cet éventuel sacrifice de la part d'un petit nombre n'est rien à côté du résultat à long terme où l'on pourra effectivement se pencher sur le « travail faisable ».

Pour ce qui est du SNPS, nous sommes convaincus qu'une économie d'échelle adaptée s'impose de plus en plus. Nous espérons dès lors un gouvernement de bonne volonté, qui se préoccupe d'un paysage policier au service de la population et d'un système policier composé de collaborateurs bien dans leur peau.

Koen Anraed
Président provincial
Flandre orientale

T o u t S'ÉCROULE normalement...

Episode 3

Fort heureusement, les incendies qui surviennent au sein des locaux de police restent marginaux.

Les aspects relatifs à la sûreté incendie des bâtiments sont une priorité pour le SNPS.

Nous ne braderons jamais votre sécurité.

Nos délégués sont formés et recyclés régulièrement par rapport à cette thématique.

Bien que la plupart des autorités soient conscientes des risques et mettent tout en œuvre pour les limiter au maximum, nos représentants sont parfois confrontés à de tristes constats.

Même si certaines situations prêtent à sourire, la sécurité du personnel n'en est pas moins mise en péril.



Le contrôle annuel des extincteurs est obligatoire. Certains l'oublient... Photo prise en 2018.

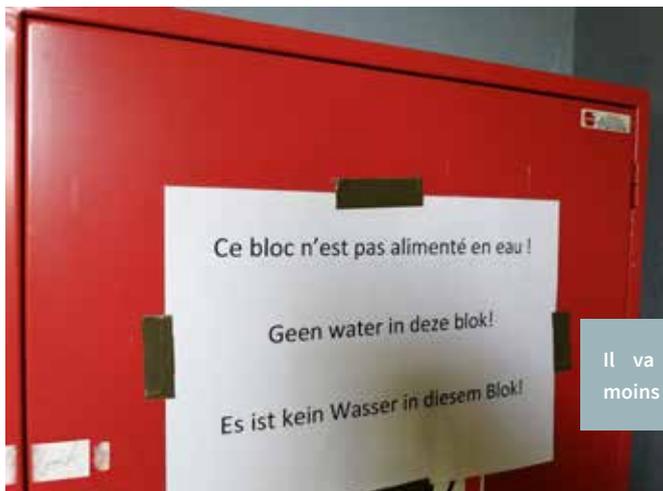


Parfois le temps s'arrête... Photo prise en 2018.



L'éclairage de secours hors service... une situation loin d'être rarissime dans les différentes unités.

La parfaite accessibilité des moyens d'extinctions laisse souvent à désirer et est un réel fléau dans nos commissariats.



Il va marcher beaucoup moins bien...forcément !!!

Assemblée Générale

SNPS, National

Le vendredi 27 mars 2020 à partir de 08h30
Technopolis, Technologielaan 1, 2800 Mechelen

Assemblée Générale

SNPS, Province de Luxembourg

le 14 février 2020 à 15.00 Hr
Au Relais Saint Christophe
Chaussée de Bastogne, 303
BE-6840 Longlier (Neufchateau)

COVER EST PRÊT POUR L'AVENIR

PARTENARIAT AVEC ASSUFLEX

EN VUE D'OPTIMISER NOS SERVICES, NOUS
TRAVAILLERONS BIENTÔT AVEC ASSUFLEX,
UN

COURTIER D'ASSURANCES S'APPUYANT SUR
PLUS DE 25 ANS D'EXPÉRIENCE.

CE PARTENARIAT NOUS PERMET NON
SEULEMENT DE VOUS PROPOSER UNE
LARGE GAMME

D'ASSURANCES À UN EXCELLENT RAPPORT
QUALITÉ-PRIX, MAIS IL NOUS REND AUSSI
ENCORE PLUS FACILEMENT JOIGNABLES.
NOUS SATISFERONS AINSI SANS AUCUN
DOUTE

AUX ATTENTES DE TOUS NOS ASSURÉS.

TOUT CE QUI VOUS EST CHER
MÉRITE D'ÊTRE BIEN ASSURÉ.

AVEC COVER RISK

M A N A G E M E N T
(ANCIENNEMENT ASSURNAT) À
VOS CÔTÉS, VOUS NE DEVREZ
PLUS JAMAIS

VOUS INQUIÉTER DES
QUESTIONS D'ASSURANCE.

SPÉCIALEMENT POUR LES MEMBRES DU SNPS

NOTRE ÉQUIPE SE TIENT PRÊTE POUR
RÉPONDRE AUX QUESTIONS DE TOUS
LES MEMBRES
DU SNPS. POUR EN SAVOIR PLUS,
N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONTACTER.

TOUS LES JOURS OUVRABLES
DE 9 H À 12 H 30 ET DE 13 H 30 À 15 H.

LA SOLIDARITÉ EST ESSENTIELLE POUR
NOUS. AUJOURD'HUI COMME DEMAIN.

SOYONS FORTS ENSEMBLE !

WWW.COVER.BE
INFO@COVER.BE

+32 2 612 81 41



COVER
RISK MANAGEMENT

WALL Of Memory

Le samedi 07/12/2019, la police intégrée a honoré la mémoire des 27 collègues décédés depuis la réforme de la police. Des personnalités de premier plan dont le Ministre de l'Intérieur, Pieter DE CREM, le Bourgmestre de Bruxelles, Philippe CLOSE, notre Commissaire Général, Marc DE MESMAEKER et le Chef de Corps de la Zone de Police de Bruxelles Capitale-Ixelles, Michel GOOVAERTS, étaient présents à cette commémoration. Les membres des familles de nos collègues disparus étaient également invités, et notre Président National Carlo MEDO représentait le SNPS. La commémoration a eu lieu à Bruxelles, au Polis Center.

Notre membre, Jeanine VANWYMELBEKE, veuve du regretté Marc MUNTEN dont le nom orne malheureusement le Mur, était également présente, tout comme elle était présente à Liège le 06/11/2019 (voir ARRO GENT 2019-4).

A ma question de savoir si elle avait apprécié cette commémoration, elle a répondu : "Oui, j'apprécie, mais cela ne me ramènera pas Marc ! La justice doit changer. Marc a été trop lésé. Neuf ans après, l'auteur est totalement libre,

même pas un bracelet électronique ... pour avoir tiré avec une Kalachnikov sur un policier en service. Notre fils avait dit peu après la mort de son père qu'il remplacerait son père. Je n'ai pas répondu et je ne l'ai certainement pas encouragé. Le jour où il m'a dit qu'il ne le ferait pas a été l'un des plus beaux jours de ma vie ! Mon mari m'a été enlevé, mais ils ne touchent pas à mon fils."

Un jour, il a été dit à l'émission « De Zevende Dag » : « Ça fait partie du boulot ». Eh bien, discutez de cela avec Jeanine !

Leurs noms:

Johan BRANS - Lieven VLAEMINCK - Hedwig DEVOS - Gil DUQUESNOY - Kitty VAN NIEUWENHUYSEN
Frédéric DELSART - Benoit SNEESSENS - Didier LEMINCE - Patrick DUCARME - Marc MUNTEN
Walter VAN DUFFEL - Laurence LHEUREUX - Peter PAL - Pierre DUBOIS - Geert LEFEVER
Franciscus GOESAERT - Damien HENRYON - Valentine GENETTE - Alain THIBAUT - Sven VERHEYEN
Yvan ISTASSE - Georges HAUTIER - Edouard STRIJCKERS - Gunther SEGERS - Soraya BELCASEMI
Lucille "Caty" GARCIA - Amaury DELEZ



2020, une belle année. 20 ans après l'année 2000, l'année du changement de siècle, et 20 ans de service intensif au sein du SNPS.

Notre législation sur les pensions pour la police intégrée et leurs ayants droit est presque tout aussi âgée.

Tout commence avec la loi du 30 mars 2001, suivie d'une disposition transitoire jusqu'au 30 mars 2006.

La péréquation des pensions du secteur public connaît une modification sans précédent suite à la loi du 25 avril 2007.

Entre-temps, le traitement de référence pour la détermination de la pension de retraite est également adapté. Ceux qui sont nés après le 01-01-1962 voient la moyenne des 5 dernières années changer en une moyenne des 10 dernières années.

Viennent ensuite les compléments de pension, les bonus de pension et la bonification des diplômés. Une partie des policiers perd même l'âge préférentiel de la pension suite à l'arrêt 103/2014 de la Cour constitutionnelle du 10 juillet 2014.

L'arrêté royal du 9 novembre 2015 apporte un certain soulagement en introduisant la NAPAP.

Suite à la loi du 15 mai 2014, la pension de survie est considérablement modifiée à compter du 31 décembre 2014 par l'introduction d'une « allocation de transition », une mesure qui oblige les veuves (ou veufs) à se présenter sur le marché du travail. L'âge pour la pension de survie qui est de 45 ans est progressivement relevé. Il est à présent fixé à 50 ans à compter du 01-01-2025. On vise même un âge plus élevé.

Dans cette rubrique, je lance un appel à tous les pensionnés, et surtout à nos membres veufs et veuves : Osez nous poser des questions en cas de doute !!! Nous avons tous les atouts de l'expérience en main pour y répondre .

Imaginons que vous ne perceviez plus une « pension de veuf/veuve du temps de paix » viagère promise ou que des mois, voire même des années de carrière ne soient pas pris en compte pour votre pension de fonctionnaire.

Quelques faits choquants et soi-disant insolubles :

- Madame DVL, une veuve de la Région de Bruxelles-Capitale, perd son époux dans un accident pendant l'exercice de ses fonctions de gendarme. Elle bénéficie d'une « pension de veuve du temps de paix ». Au décès de son second époux (un membre pensionné du SNPS), la 1ère pension de veuve cesse immédiatement d'être payée. **Après un entretien de trois heures avec le service des pensions de l'époque, j'obtiens gain de cause et la pension est à nouveau octroyée.**
- Madame JJP, une veuve de la province d'Anvers, est confrontée à un choix au décès de son 1er époux : un montant forfaitaire unique à titre d'indemnité ou une pension viagère qui continue de courir après un mariage. Au décès de son second époux, cette première pension n'est plus versée.

SERVICE AUX PENSIONNÉS

Les pensions du secteur public et surtout les pensions de la police et de la gendarmerie n'ont, au cours des 50 dernières années, jamais subi de modifications et d'adaptations aussi radicales qu'en ce début de 21e siècle.

Toutes ces adaptations et bien d'autres encore ont entraîné un tas de questions et d'imprécisions. Du côté néerlandophone, nous sommes depuis 2001 en mesure de viser plus de 3 500 réponses écrites enregistrées aux questions posées par des membres.

Il va de soi que le sujet des questions a considérablement changé, en partie en raison des informations fournies via internet. On pose aujourd'hui des questions plus approfondies et plus personnelles.

Nous sommes en tout cas à votre disposition. En cas de doute quant à l'exactitude de la pension ou de la pension de survie qui vous est octroyée, de la modification de la pension de réparation, de votre invalidité, de la pension anticipée ou de la pension différée. Même les pensions de guerre, les rentes, les pensions allemandes et autrichiennes (fiscalement exonérées) toujours en cours ne nous sont pas étrangères. Faites appel à nous. Nous sommes à votre disposition.

PROBLÈMES DE PENSION INSOLUBLES résolus par le SNPS secteur pensionnés

Le dossier ouvert en juin 2019 débouche finalement sur une décision finale positive en novembre 2019 et sa pension lui est aussi payée avec effet rétroactif.

Certains pensionnés, surtout des veufs ou veuves, ont été mis à plusieurs reprises devant le fait accompli : une rente ou pension octroyée précédemment n'est plus payée.

On invoquera assez vite l'art. 3 de la loi du 15 mai 1984 portant mesures d'harmonisation dans les régimes de pensions. Même d'autres organisations de la société civile ont à chaque fois estimé que c'est le service des pensions qui avait raison.

Nous avons en tout cas découvert que les décisions prises à tort résultent de la rareté d'une situation déterminée. L'expérience limitée et la connaissance trop restreinte de « l'histoire des pensions » sont-elles, en partie aussi à cause de l'oubli de la législation concernée, à la base de tels malentendus ?

Pour notre part, il importe aussi de ne pas perdre de vue la législation apparemment oubliée et donc de continuer à approfondir le sujet.

**Un conseil :
pour les cas désespérés, faites appel au SNPS secteur pensionnés !!!**

Marcel De Loof - Secteur pensionnés

Questions & Réponses

Question 1 : Des corrections salariales ont été apportées auprès des services de police. Quand pourrons-nous, en tant que pensionnés, bénéficier de ces augmentations de salaire ?

Afin de donner une réponse complète et correcte, il me faut décrire la répartition des corbeilles vu que j'ignore dans quelle corbeille vous vous trouvez.

Tout d'abord, il y a les différentes corbeilles dans lesquelles se trouvent les pensionnés des différents services de police.

- Les pensions de retraite sont liées à la corbeille qui correspond au secteur dans lequel le membre du personnel a terminé sa carrière.
- Les pensions de survie sont liées à la corbeille qui correspond au secteur dans lequel le fonctionnaire décédé a terminé sa carrière. (à l'exception de quelques veuves d'un 1er maréchal des logis).
- La corbeille de l'autorité fédérale constitue la corbeille de référence pour tous les cas problématiques actuels et futurs.

Corbeille 1 : Autorité fédérale (y compris l'ancienne gendarmerie, l'ancienne police judiciaire et les veuves de gendarmes)

Corbeille 6 : Communauté germanophone. (y compris les administrations locales et l'enseignement)

Corbeille 9 : Administrations locales de la Région flamande.

Corbeille 10 : Administrations locales de la Région wallonne.

Corbeille 11 : Administrations locales de la Région de Bruxelles-Capitale.

Corbeille 12 : Forces armées. (y compris les gendarmes pensionnés au grade d'adjudant de l'armée, à savoir surtout les 1er maréchaux des logis et certains 1er maréchaux des logis chefs.

Corbeille 13 : Police intégrée.

Ainsi, vous comprenez qu'il peut y avoir sept (7) péréquations différentes pour les policiers pensionnés. Le 01-01-2019, la différence se situait entre 0,02 % (Forces armées) et 4,34 % (Région de Bruxelles-Capitale (sans les services de police)).

La période de référence pour une péréquation court du 01-01-2019 au 31-12-2020. En cas de modification du traitement (pécule de vacances, prime de fin d'année, etc.) dans la corbeille 13 au cours de la période de référence, les personnes relevant de la corbeille 13 bénéficieront, le 01-01-2021, d'une péréquation de leur pension, c.-à-d. d'une légère augmentation de leur pension.

Cela signifie que tous les pensionnés de la corbeille 13 connaîtront une augmentation certaine exprimée en %. Les policiers pensionnés des 6 autres corbeilles ne sont pas concernés.

Dans la pratique : si la correction salariale s'est produite en 2019 pour certains membres de la police intégrée, tous les pensionnés de cette corbeille pourront en profiter.

Si l'auteur de la question provient des rangs de l'ancienne police communale ou de la gendarmerie, cela n'aura aucune influence sur sa pension.

Question 2 : Puis-je commencer à travailler à titre complémentaire pendant la période de la NAPAP ? J'ai posé la question au service des pensions, mais sans obtenir de réponse concluante.

Il s'agit d'une question récurrente à propos de la NAPAP. Avec la NAPAP, vous êtes toujours en service, avec tous les avantages et les inconvénients que cela implique.

Vous dépendez totalement de votre employeur. (Paiement du traitement d'attente, soins de santé, etc.)

S'il s'agit d'un nouvel emploi, vous devez en informer votre employeur.

Il peut refuser ou autoriser.

Le service des pensions (SFP) ne peut dans ce cas donner aucune information concluante. D'une part, la législation décrite ci-dessus s'applique et, d'autre part, la décision d'un éventuel refus incombe à votre employeur. (chef de zone)

Marcel De Loof

Source : Texte propre ; M.B. ; SFP (folder péréquation) ; documentation propre.



Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et aux proches pour la perte douloureuse qui les a touchés.

Anvers

• 5 octobre 2019
Decolvenaer André 98 ans
Marié à Vanhyfte Suzanna

• 6 octobre 2019
Toison Louisa 95 ans
Veuve de Pluyfers Leonard

• 26 octobre 2019
Lambrechts Madeleine 97 ans
Veuve de Verschoren Armand

• 31 octobre 2019
Diels Walter 64 ans
Marié à Lenders Ann

Brabant Flamand

• 22 octobre 2019
Van Steenberg Jan 91 ans
Marié à Schalkens Caroline

Brabant Wallon

Bruxelles

• 17 septembre 2019
Dubois Jean-Marc 53 ans

• 15 novembre 2019
Demoerloose Walter 72 ans
Marié à Leutenez Rita

Flandre-Occidentale

• 2 septembre 2019
Monseré Palmyra 96 ans
Veuve de Charles Acx

• 12 octobre 2019
Vanhaste Maurits 84 ans
Veuf de Dewachter Jenny

• 17 octobre 2019
Callens Margaretha 95 ans
Veuve de Cnudde Remi

• 19 octobre 2019
Provoost Patrick 59 ans
Marié à Priem Christa

Flandre-Orientale

• 22 septembre 2019
Lootens Marcel 80 ans
Veuf de Tanghe Godelieve

• 28 octobre 2019
De Greyte Frans 94 ans
Marié à Van De Steene Lea

• 27 novembre 2019
Dobbelaere José 87 ans
Veuve de Van De Voorde Juliaan

Hainaut

• 23 septembre 2019
Depiesse René 89 ans
Marié à Pittscheidt Anna

• 31 octobre 2019
Delfosse Henri 89 ans
Marié à Stiernon Josette

• 4 novembre 2019
Chalon Robert 73 ans
Veuf de Di Rauso Angelina

Liège

• 16 octobre 2019
Van Den Bossche Christiane 81 ans
Marié à Colson Yvon

• 23 octobre 2019
Balfroid Robert 88 ans
Marié à Balfroid Flore

Limbourg

• 19 octobre 2019
Nijsten Josephus (Jef) 82 ans
Marié à Eymael Maria

Luxembourg

Namur

• 29 octobre 2019
Tonglet Paula 87 ans
Veuve de Parent Jules



MEILLEURS VOEUX!



JE VAIS JOUER AU PERE NOËL, DES CADEAUX POUR TOUT LE MONDE.



CE N'EST PAS ENCORE UNE BOÎTE VIDE, N'EST-CE PAS ?



WOW UN SMARTPHONE!



SOURIS JEAN, UN SELFIE

AVEC ABONNEMENT DE 5 GIGA COMPRIS.



NOUS FORMONS UN GROUPE WHATSAPP.

VOTRE INDEMNITE DE TELEPHONE TOMBE BIEN SÛR. ON A MIS UN PETIT CONTRAT EN PLACE.



ICI, VOUS POUVEZ SIGNER CHAQUE FEUILLE EN PARAFANT EN LISANT ET EN APPROUVANT.



POURQUOI Y A-T-IL UNE FEUILLE DE PAPIER VIDE SUR CE CONTRAT ?

BOAH, C'EST UN DETAIL. NOUS REMPLIRONS LES CONDITIONS D'UTILISATION PLUS TARD.